

**Produit concerné :** Sage Paie et RH

**Sujet mis en avant :** Liens entre Sage Paie & Sage Déclarations Sociales

### ◆ FAQ : Les liens entre Sage Paie & Sage DS

#### ○ Est-il possible de travailler avec une Paie SQL et un fichier propriétaire ?

Un fichier PRH propriétaire peut être ouvert exceptionnellement dans une Paie SQL Server, toutefois, la synchronisation des données via Sage DS sera impossible dans ce type de configuration.

#### ○ Erreur en accédant à la DADS-U

• Si vous rencontrez des erreurs en accédant à la DADS-U et s'il vous est impossible de générer votre déclaration, il convient de faire parvenir à l'assistance technique les éléments suivants :

- Une copie écran du message d'erreur obtenu,
- Les traces de connexion en suivant la procédure, ci-dessous :
- Dans le module Déclarations Sociales, menu « Aide/Mode avancé », cocher l'option « Activer les traces de connexion ».
- Relancer une connexion au module à partir de la Paie
- Dans le module Déclarations Sociales, menu « Aide/Mode avancé », cliquer sur le bouton « Copier les traces » afin de créer un fichier zip.

Ces manipulations sont à effectuer sur le poste client et le poste serveur.

• Si l'accès au mode avancé n'est pas possible, vous trouverez ci-dessous, les manipulations à effectuer pour générer manuellement les traces :

- Lancer la Paie et Sage DS
- Sauvegarder les fichiers de log (\*), soit 3 fichiers zip, un pour chaque sous-répertoire :

C:\ProgramData\Sage\DeclarationsSociales\log\AnneesMois\aaaa-mm-jj.log

C:\ProgramData\Sage\DeclarationsSociales\_service\log\AnneesMois\aaaa-mm-jj.log

C:\ProgramData\Sage\GenericApplication\log\AnneesMois\aaaa-mm-jj.log

- **Dans Sage DS, le contact repris par défaut est le dernier de la liste dans le menu «Fichier/ Paramètres/ En tête du dossier» de l'application Sage Paie. Pourquoi ?**

Sage DS ne gère qu'un seul contact, or, dans le fichier xml généré par la paie, tous les contacts sont exportés. Dans Sage DS, lors de la synchronisation des données, le premier contact est importé, puis il est écrasé par le second contact, qui lui sera écrasé par le troisième contact...

- **Comment sont générés les segments dans Sage DS (par exemple les segments concernant le SRE, l'IRCANTEC, le CNRACL...) ?**

Ces segments sont générés en fonction du code population renseigné dans la page « Poste de la fiche de personnel » et du type de caisse en « Listes / Caisses de cotisations ». Pour plus d'informations sur les segments générés, veuillez consulter la fiche KB48204.

- **Dans Sage DS standard, comment répercuter les modifications effectuées en paie ?**

La fonction «Actualiser» n'étant pas disponible dans Sage DS base, les nouvelles informations provenant de la Paie ne peuvent être reprises dans les déclarations existantes. Il faut utiliser la fonction « Régénérer ». Cette option permet de supprimer et recréer la déclaration DADS-U en tenant compte des nouvelles données transmises (les éventuelles informations saisies dans la déclaration initiale ne sont pas conservées).

- **Les données des bulletins en cours non clôturés sont-elles transmises dans Sage DS ?**

Le bulletin en cours est transmis pour les AED. Pour les DADS-U, il faut toujours avoir fait la clôture du mois.

- **Dans Sage Paie, comment vérifier facilement le paramétrage de plusieurs variables ?**

Utiliser la fonction « Editer » du menu « Variables ». Un document « N4DS mémento des variables » est disponible pour aider l'utilisateur à faire ses vérifications.

### ○ **Comment intégrer, dans une déclaration, un salarié sorti ?**

#### • **Salarié sans bulletin sur la période :**

Pour envoyer un salarié qui n'a pas eu de bulletin sur la période déclarée, il faut effectuer une synchronisation personnalisée (bouton « options avancées ») et sélectionner le salarié que l'on souhaite envoyer à Sage DS en indiquant une période où le salarié était présent. Depuis Sage DS, sur la déclaration concernée, passer par le bouton « Salarié » et se positionner sur l'onglet « Tous les salariés ». Il est alors possible de faire un tri sur la colonne « Exclusion » pour insérer le salarié.

#### • **Salarié avec bulletin sur la période :**

Il suffit de cocher les options « Portabilité » et « Bulletins complémentaires » disponibles dans la page « Poste de la fiche de personnel », afin de réaliser le bulletin après le départ du salarié.

### ○ **Dans la DADS-U, les données relatives au contrat de prévoyance ne sont pas reprises. Que vérifier ?**

#### • **Les paramétrages à vérifier dans Sage Paie sont les suivants :**

- La caisse de cotisation doit être de type « Prévoyance »,
- La caisse de cotisation doit être rattachée à l'établissement,
- Le contrat de prévoyance doit être rattaché sur les rubriques de la caisse concernée,
- La rubrique doit être au moins une fois présente dans les bulletins cumulés,
- Le contrat doit être affecté à la fiche salarié,
- Le contrat doit être associé à une variable de type « Prévoyance ».

### ○ **Comment gérer le cas d'une caisse unique de Retraite et de Prévoyance ?**

#### • **Il est nécessaire de distinguer les deux caisses. Il faudra donc :**

- Dupliquer la caisse de cotisation,
- Modifier le type en « Prévoyance » et/ou « Mutuelle »,
- Bouton « DADS-U/Contrats sociaux » : affecter les codes organismes et délégataire de gestion,
- Dans les rubriques de prévoyance, affecter le nouveau code caisse dans l'onglet « Eléments constitutifs ».

# Fiche Utile et Pratique

## ○ À quoi servent les rubriques ayant le code mémo N4DS ?

Les nouvelles rubriques et constantes qui sont sous le code mémo N4DS ont été créées pour adapter le PPS et le PRH Start Paie à la norme 4DS et ne sont prévus que pour la mise en place des nouveaux dossiers qui sont créés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## ○ Dans les changements de situation de la fiche de personnel, les combos des codes situation 1er, 2e et 3e ne s'ouvrent pas. Pourquoi ?

Ces champs ne sont plus utilisés par la norme 4DS.

## ◆ Messages rencontrés

### **Exception fin saisie n°1 écran 1402 - Impossible de créer le fichier de sortie :**

Vérifier dans le menu « Fichier / Préférences de la paie », si un répertoire de travail est défini. Supprimer ce répertoire ou vérifier qu'il pointe en local et d'avoir les droits suffisants pour y créer des fichiers.